



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 27 novembre 2019 à 9 h 00 à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2019-11-27/1062

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1063

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1064

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 octobre 2019 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1065

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 octobre au 19 novembre 2019;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 octobre au 19 novembre 2019

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1185 à 1202 inclusivement représentant un montant de 73 931,30 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 78 340,76 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 44 518,11 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1066

ITEM 5

ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU que le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2020, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 520 190 \$, réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

	BUDGET 2020
Revenus	
Revenus de fonctionnement	
Quote-part Ville de Prévost	243 843 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	1 296 664 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	321 117 \$
Publicité	7 500 \$
Concession	16 000 \$
Location Glaces	300 000 \$
Location Salles	- \$
Produits Divers	- \$
Revenus d'intérêts	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	2 185 125 \$
Affectation solde disponible des règlements d'emprunt	- \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$
Affectation surplus non affecté	- \$
Sous-total revenus fonctionnement après conciliation à des fins fiscales	2 185 125 \$
Revenus d'investissement	
Quote-part Ville de Prévost	184 811 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	966 246 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	196 943 \$
Sous-total revenus investissement	1 347 999 \$
TOTAL DES REVENUS	3 533 124 \$
Dépenses	
Dépenses de fonctionnement	
Charges salariales	746 456 \$
Bénéfices marginaux	71 935 \$
Avantages sociaux	6 000 \$
Honoraires professionnels - Comptabilité	13 000 \$
Honoraires professionnels - Juridique	100 000 \$
Service Technique - Relations de travail	6 000 \$
Créance irrécouvrables	- \$
Cotisation et association	500 \$
Communications	- \$
Amortissement	665 000 \$
Frais de déplacement	500 \$
Assurance	106 000 \$
Frais Bancaires	1 000 \$
Fourniture de bureau	2 500 \$
Fournitures et équipements (outillage)	30 000 \$
Vêtements et uniformes	5 000 \$
Activités spéciales et événements	3 000 \$
Taxes Infrastructure	190 000 \$
Formation et congrès	1 000 \$
Entretien des équipements	145 800 \$
Télécommunication	6 500 \$
Électricité et Gaz	350 000 \$
Publicité, promos et site Web	3 000 \$
Location de glace FHM à Saint-Jérôme	286 000 \$
Location de glace - Fondation du Club de hockey les Panthères	12 935 \$
Entretien du bâtiment	93 000 \$
Informatique	5 000 \$
Intérêts dette à court terme et long terme	523 598 \$
Frais d'escompte	30 687 \$
Intérêts emprunt temporaires	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	3 404 410 \$
Remboursement capital dette	778 600 \$
Amortissement intérêts et dette	15 114 \$
Sous-total dépenses de fonctionnement après conciliation à des fins fiscales	4 198 124 \$
Dépenses d'investissement	
Dépenses d'investissements administration	- \$
Dépenses d'investissements loisirs	- \$
Sous-total dépenses d'investissement	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 198 124 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) avant ajustement pour amortissement et dépenses d'investissement	(665 000) \$
Ajustement pour amortissement	665 000 \$
Ajustement pour dépenses d'investissement	- \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(0) \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1067

ITEM 6

CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ # 21

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-28/1043 adoptée par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT qu'il avait été décidé de suspendre la décision du conseil d'administration jusqu'à ce que la Personne concernée, soit l'employé # 21, obtienne un certificat médical de capacité au travail;

CONSIDÉRANT avoir reçu, le 30 octobre 2019, le certificat de capacité à travailler de l'employé # 21 daté du 29 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration qui votent sur la présente résolution sont prêts à prendre leur décision;

NOUS VOUS RECOMMANDONS :

- 1. De congédier l'employé # 21 en date du 27 novembre 2019.**

Une rencontre sera planifiée entre l'employé #21 et la direction générale de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-11-27/1068

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2019-11-27/1069

ITEM 8

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9 h 22.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière